

Mémoire au Comité ERRE, le Comité spécial sur la  
réforme électorale  
présenté par David Arthur  
29 septembre 2016

Mon mémoire appuie la représentation proportionnelle. Il traite plus particulièrement des principes d'efficacité et de légitimité, de mes rencontres avec des habitants de pays utilisant un système de représentation proportionnelle, de la question de la distorsion des résultats produite par le scrutin majoritaire uninominal, du manque de compréhension de la question qu'ont de nombreux Canadiens, de ma recommandation à l'égard d'une forme quelconque de représentation proportionnelle mixte, du besoin de grandes régions compensatoires et du besoin d'un seuil suffisamment faible pour assurer une représentation équitable.

Mon mémoire compte 1600 mots.

Le Comité spécial sur la réforme électorale demande à la population canadienne son avis sur les divers systèmes électoraux qui pourraient remplacer le système majoritaire uninominal.

Le premier principe, celui de l'**efficacité** et de la **légitimité**, vise à augmenter la confiance des Canadiens sur le fait que leur désir démocratique, tel qu'il est exprimé par le vote, sera traduit de façon juste, à réduire la distorsion et à renforcer le lien entre l'intention des électeurs et l'élection des représentants.

Le deuxième principe, celui de la participation, vise à encourager le vote et la participation et à offrir des possibilités d'inclusion des groupes sous représentés dans le processus politique.

Afin que ces principes soient respectés, les qualités essentielles de notre système électoral doivent résider dans l'**égalité et l'efficacité des votes** ainsi que dans une répartition des sièges entre les partis qui reflète étroitement les suffrages exprimés.

Seul un système de représentation proportionnelle peut y parvenir. Ce fait est admis par la grande majorité des démocraties développées – dont 85 % des pays de l'Union européenne et de l'OCDE – qui appliquent une forme ou une autre de représentation proportionnelle. Pour sa part, le scrutin majoritaire uninominal fait défaut à ces principes à tous les égards.

On a présenté au Comité une foule de renseignements et de points de vue de Canadiens et d'experts du monde entier. J'aimerais vous faire part de mon **expérience personnelle**. Pendant une tournée en Scandinavie avec ma chorale il y a quelques années de cela, nous avons soupé avec les membres d'une chorale suédoise. Au fil des discussions, je leur ai dit qu'au Canada, un parti pouvait obtenir 38 % des suffrages, 60 % des sièges au Parlement et 100 % du pouvoir. Incrédules, nos amis suédois se sont exclamés : « Mais comment une telle chose est-elle possible? »

Lors d'un récent voyage d'agrément en Amérique du Sud, j'ai demandé à notre guide en Uruguay de nous parler de leurs systèmes électoraux. Elle a répondu que la plupart des pays d'Amérique du Sud avaient adopté depuis longtemps un système de représentation proportionnelle parce que « tout le monde doit avoir voix au chapitre ».

J'ai rencontré un couple en Nouvelle-Zélande et je leur ai demandé leur point de vue sur la transition vers la représentation proportionnelle mixte et le référendum qui s'est tenu après plusieurs élections et qui a conclu à une satisfaction manifeste des électeurs. Ils m'ont dit : « Même si certains Néo-Zélandais ont perdu l'avantage que le scrutin majoritaire uninominal leur donnait et souhaitent se débarrasser de la représentation proportionnelle, nous ne les laisserons pas faire. »

Pendant notre visite en Écosse et en Irlande, cet été, nous avons rencontré des personnes qui étaient convaincues qu'au moment où l'Écosse, le Pays de Galles et l'Irlande du Nord ont créé leurs propres parlements en 1998, ils ont pris la meilleure décision qui soit en rejetant le scrutin majoritaire uninominal en faveur de systèmes de représentation proportionnelle.

Je présente ce mémoire en tant que citoyen et membre de longue date du Mouvement pour la représentation équitable au Canada. Je crois fermement que **les nombreuses distorsions que notre mode de scrutin actuel crée sont inacceptables** dans une démocratie véritablement représentative.

Les exemples abondent, mais je n'en citerai que quelques-uns. Aucune de ces situations n'aurait pu se produire avec un système de représentation proportionnelle.

- Élection fédérale de 2008 (14 millions d'électeurs)

Conservateurs	5,2 millions de votes (38 %), 143 sièges (46 %), gouvernement minoritaire
Libéraux	3,6 millions de votes (26 %), 76 sièges (25 %)
NPD	2,5 millions de votes (18 %), 37 sièges (12 %)
BQ	1,4 million de votes (10 %), 49 sièges (16 %)
Vert	0,9 million de votes (7 %), 0 siège (0 %)

C'est dire que 5,2 millions d'électeurs conservateurs ont obtenu 143 sièges et que 0,9 million de personnes ont voté pour le Parti vert sans obtenir un seul siège.
- Élection fédérale de 2015 (18 millions d'électeurs)

Libéraux	39 % des votes, 54 % des sièges, gouv. élu avec une fausse majorité
Conservateurs	32 % des votes, 29 % des sièges
NPD	20 % des votes, 13 % des sièges
BQ	5 % des votes, 3 % des sièges
Parti vert	3,5 % des votes, 0,3 % des sièges
18 partis marginaux	< 0,5 % des votes, 0 siège

Donc, près de 11 millions d'électeurs canadiens qui n'ont pas voté pour les libéraux sont sous-représentés.

N.-B./N.-É./Î.-P.-É./T.-N.-L.	246 000 électeurs conservateurs (19 %) ne sont aucunement représentés et un nombre égal d'électeurs du NPD ne le sont pas non plus.
Toronto	1 million (34 %) d'électeurs conservateurs ont obtenu les 6/46 (13 %) des sièges

Alberta                      60 % des votes aux conservateurs pour 29 sièges (88 %),  
                                    25 % des votes aux Libéraux pour 4 (12 %) sièges  
Région de Waterloo      45 % des votes aux Libéraux pour 80 % des sièges

- Depuis la Première Guerre mondiale, 13 des 17 gouvernements majoritaires ont été élus avec une fausse majorité qui ne représentait pas la majorité des électeurs.
- À l'élection provinciale de 1998 au Québec, les Libéraux ont obtenu plus de votes que le PQ, mais moins de sièges.
- À l'élection provinciale de 1987 au Nouveau-Brunswick, les Libéraux ont remporté 60 % des votes, mais 100 % des sièges.
- À l'élection provinciale de 2001 en Colombie-Britannique, les Libéraux ont obtenu 57 % des votes, mais 97 % des sièges.

Ces exemples de distorsion, comme bien d'autres, sont le résultat du scrutin majoritaire uninominal. Malheureusement, **un trop grand nombre de Canadiens ne comprennent pas** ce problème. Les référendums qui ont eu lieu en Ontario et à l'Île-du-Prince-Édouard le démontrent clairement, car d'après les sondages, 50 % des répondants ne comprenait pas réellement l'objet du référendum et 70 % ne comprenaient pas la solution de rechange recommandée. Bien que la société canadienne soit considérée comme étant équitable et tolérante, il est peut-être vrai, hélas, que certains Canadiens favorisent un système qui donne l'avantage à leur parti politique au détriment d'une représentation équitable des autres Canadiens.

Le Canada doit se doter d'un système de représentation proportionnelle. Le scrutin majoritaire uninominal où il n'y a qu'un seul vainqueur ne peut être véritablement démocratique. N'importe quelle analyse des résultats antérieurs montrera également qu'un mode de scrutin préférentiel ou un système de vote « alternatif » favorisera l'élection d'un parti du centre et ajoutera une deuxième et un troisième choix afin d'élire des candidats avec une majorité de 50 %, mais ne permettra pas vraiment d'éviter la distorsion des résultats ou de garantir l'efficacité et la légitimité du processus démocratique.

J'espère que vous **recommanderez l'adoption d'un système de représentation proportionnelle** et que vous aiderez le Canada à se rallier à la grande majorité des démocraties développées qui utilisent un système de représentation proportionnelle avec succès et dont le système contribue largement au respect des principes que vous défendez dans votre mandat. Le système de représentation proportionnelle que vous recommanderez doit convenir à la nature de la société canadienne, à sa diversité, à sa géographie et à son désir d'une représentation locale.

Personnellement, je crois qu'il est possible de concevoir un système de **représentation proportionnelle mixte** ou une variante de ce système de façon à

combler tous ces besoins très efficacement. Cependant, les simulations de représentation mixte proportionnelle et de scrutin à vote unique transférable réalisées avec de petites régions compensatoires ou de petites circonscriptions plurinominales améliorent la proportionnalité pour les grands partis politiques, mais pas pour les petits partis. **Les régions compensatoires ou les circonscriptions plurinominales doivent être suffisamment vastes**, et de préférence compter au moins 12 à 15 sièges, pour garantir une représentation proportionnelle de tous les partis qui atteignent un seuil raisonnable.

Certains pays appliquent un seuil de 5 %. Ce seuil est trop élevé. **Le seuil devrait être suffisamment bas** pour reconnaître qu'un parti ayant l'appui de plusieurs centaines de milliers de Canadiens devrait être représenté au Parlement. Par exemple, si l'on prend notre dernière élection où 18 millions de Canadiens ont voté, un seuil de 2 % équivaut à 360 000 électeurs, ce qui représente 720 000 Canadiens, soit approximativement la population du Nouveau-Brunswick ou de la Nouvelle-Écosse. Ces Canadiens ont le droit d'être représentés au Parlement. Un seuil de 1 % représente près du double de la population de l'Île-du-Prince-Édouard. Un seuil raisonnable qui serait inférieur à 5 % n'entraînerait pas nécessairement une prolifération de partis à préoccupation unique ou de partis marginaux. Au cours de la dernière élection, 17 de ces partis ont obtenu collectivement moins de 0,5 des votes.

Je félicite le Comité pour son travail et l'attention qu'il porte à chacun des témoins, des mémoires et des commentaires des Canadiens sur ce dossier d'une grande importance. Le Canada doit se joindre à la vaste majorité des démocraties développées qui offrent une représentation équitable de tous leurs citoyens.